



**Canadian Association of Chiefs of Police *Leading Progressive change in policing***  
**Association canadienne des chefs de police *À l'avant-garde du progrès policier***

Le 27 avril 2010

**Message du président de l'ACCP**

Les policiers du Canada sont unis au sujet de la nécessité absolue de conserver le registre des armes à feu. Il y a certes quelques agents de police qui ne voient pas que ces renseignements participent à leur sécurité et celle de leurs collègues. Il y a aussi un ou l'autre chef de police qui peut être mal renseigné sur la valeur réelle du registre. Ils sont les rares exceptions.

Je suis le président de l'Association canadienne des chefs de police. Notre organisation est d'envergure nationale. Nous représentons tous les chefs de police et autres dirigeants policiers de tout le Canada, y compris ceux de la GRC, de la Sûreté du Québec et de la Police provinciale de l'Ontario. L'ACCP est unie dans son appui au registre des armes à feu. Elle est intervenue dans une contestation du projet de loi devant la Cour suprême. Le registre est un outil précieux, utilisé chaque jour des milliers de fois pour prévenir des crimes, résoudre des crimes et assurer la sécurité de nos collectivités et de nos agents de police.

J'ai parcouru le Canada et j'ai rencontré les associations provinciales de chefs de police. Elles appuient le registre.

J'ai rencontré le président et le comité exécutif de l'Association canadienne des policiers, qui représente plus de 40 000 agents de police de première ligne de tout le Canada. Ils appuient le registre.

J'ai rencontré les présidents de nombreux syndicats policiers, y compris le mien. Ils appuient le registre.

J'ai rencontré le comité exécutif de l'Association canadienne des commissions de police. Il appuie le registre.

En discutant avec des collègues et des représentants des collectivités au sujet de la violence armée, il est évident que les Canadiens ont été très mal informés au sujet du registre.

On leur a dit que son élimination permettra d'économiser 1 milliard de dollars. Il coûte aujourd'hui à peine 4 millions de dollars par année. Il est géré très efficacement par la GRC, qui en a assumé la charge en 2005.

...2

582 Somerset Street West/582, rue Somerset Ouest, Ottawa, Ontario K1R 5K2  
Tel: (613) 233-1106 • Fax/Télécopieur: (613) 233-6960 • E-mail/Courriel: [cacp@cacp.ca](mailto:cacp@cacp.ca)

David H. Hill, C.M./Q.C., Lynda A. Bordeleau General Counsel/Conseillers juridiques  
Perley-Robertson, Hill and McDougall LLP Barristers & Solicitors/Avocats et Procureurs

Caring • Courage • Equity • Integrity • Openness • Respect • Transparency • Trustworthiness  
Compassion • Courage • Équité • Intégrité • Ouverture • Respect • Transparence • Fiabilité



-2-

On a dit aux Canadiens qu'il est terriblement compliqué d'enregistrer des armes à feu. Il suffit de quelques minutes soit en ligne, soit en remplissant un formulaire papier. On le fait habituellement au point de vente. Je l'ai déjà vu faire en 37 secondes.

On a dit aux Canadiens qu'il est très coûteux d'enregistrer une arme à feu. C'est gratuit.

On a dit aux Canadiens que la police criminalise ceux qui n'enregistrent pas les armes d'épaule. Nous n'en faisons rien. L'an dernier, le Service de police de Toronto a saisi plus de 1500 armes d'épaule non enregistrées. Nous avons porté une seule accusation : le propriétaire avait scié le canon de son arme, ce qui en faisait une arme interdite.

Ce qui est bien plus grave, on a dit aux Canadiens que la police n'a pas besoin du registre et ne l'utilise pas. Ce n'est pas exact. Les organismes d'application de la loi interrogent le registre des armes à feu en moyenne 11 500 fois par jour, ou plus de 4 100 000 fois par année. Le registre sert ainsi à de nombreuses fins :

- dans les enquêtes criminelles, pour déterminer l'origine d'armes à feu utilisées dans un crime et récupérées de criminels;
- pour repérer la présence d'armes à feu dans des situations dangereuses;
- pour rendre des armes à feu retrouvées à leurs propriétaires légitimes;
- pour doter les agents de police de renseignements fiables leur permettant de déterminer qui possède des armes à feu ainsi que le nombre et le genre d'armes à feu auxquels ils peuvent s'attendre dans une situation;
- pour créer le moyen de rendre compte de la vente et de la disposition d'armes à feu – ce qui permet de déterminer l'origine d'armes utilisées dans un crime;
- pour encourager les propriétaires d'armes à feu à agir de façon responsable et à entreposer leurs armes en toute sécurité;
- pour assurer la sécurité des policiers.

On a dit aux Canadiens que l'obligation pour les propriétaires d'armes à feu d'obtenir un permis est une mesure suffisante. C'est absurde. Les dirigeants policiers disent que c'est absurde et la Cour suprême du Canada est d'accord. Un permis indique qu'une personne peut avoir une arme à feu. Le registre indique quelles armes une personne possède. La différence est énorme.

...3

Si une femme signale que son mari menace de la tuer, la police peut estimer nécessaire de le priver des armes à feu qu'il possède. Elle peut déterminer s'il détient un permis. Le permis n'indique pas combien d'armes il possède. Le permis n'indique pas le type, le calibre ou le numéro de série des armes qu'il possède. Sans cette information que seul le registre peut livrer, il n'y a aucun moyen de s'assurer que la police a réussi à désamorcer une situation potentiellement mortelle. Ce souci est tout aussi pertinent en milieu rural qu'en milieu urbain. Il ne s'agit pas d'un simple scénario hypothétique. Il s'agit d'une problématique à laquelle nous sommes confrontés tous les jours, partout au Canada. La perte du registre sera la perte d'un outil inestimable de prévention des meurtres dans les familles et des suicides.

On a dit aux Canadiens que les policiers n'ont pas besoin d'un registre pour les prévenir de la présence d'armes à feu parce que « tous les vrais agents de police » supposent que tout le monde a une arme à feu. C'est là une absurdité dangereuse.

Voilà 33 ans que je suis policier. J'ai travaillé dans les quartiers les plus durs de Toronto, j'ai travaillé comme agent d'infiltration, j'ai travaillé dans l'escouade des vols à main armée, j'ai mis sur pied des unités de lutte au crime organisé et notre groupe de travail sur les armes à feu et les gangs. J'ai été le premier en ligne dans l'exécution de centaines de mandats de perquisition. Je me suis trouvé plus d'une fois dans la ligne de mire d'une arme à feu.

Je suis responsable de la sécurité de 5600 agents de police à Toronto. Chacun d'eux est un « vrai policier », et non l'anonyme et sans doute imaginaire policier « mangeur de beignes » sur lequel certains comptent pour obtenir le point de vue des policiers.

Chaque « vrai policier » sait que nous n'abordons pas chaque situation et chaque citoyen en supposant que tout le monde est armé. Les agents de police travaillent avec des renseignements. Des renseignements exacts et complets, voilà la meilleure protection que je puisse leur donner. Savoir qui a une arme à feu (et non le supposer) est un précieux atout. Le registre offre aux agents l'information qui assure leur sécurité. Si les agents sont privés du registre, ils pourront deviner mais ils ne pourront pas savoir. Cela pourrait leur coûter la vie. Nous allons lutter pour nous assurer que l'information dont ils ont besoin pour leur sécurité leur est accessible.

Il y a énormément d'information exacte au sujet du registre qui doit être communiquée. J'ai grande confiance envers les Canadiens et leur lucidité. Ils reconnaîtront la différence entre la propagande et la désinformation répandues par un lobby des armes à feu généreusement financé et les éléments légitimes et fondés sur des faits mis de l'avant par ceux qui risquent leur vie pour les protéger au jour le jour.

...4

**Canadian Association of Chiefs of Police *Leading Progressive change in policing***  
**Association canadienne des chefs de police *À l'avant-garde du progrès policier***

-4-

Nous avons travaillé fort pour mériter la confiance du public. Nous l'avons acquise en nous dévouant et en travaillant dans l'intérêt du public et non pour quelque but politique. Nous laisserons la politique aux politiciens. Notre seule motivation est la sécurité du public et la sécurité des agents de police. L'enregistrement de toutes les armes à feu aide à assurer la sécurité de nos collectivités.

Nous demandons à tous les Canadiens d'écarter la rhétorique partisane. D'examiner les faits. Nous sommes convaincus que les Canadiens raisonnables, s'ils sont pleinement renseignés, comprendront la valeur du registre des armes à feu pour leurs services policiers.

William Blair  
Chef de police  
Service de police de Toronto

582 Somerset Street West/582, rue Somerset Ouest, Ottawa, Ontario K1R 5K2  
Tel: (613) 233-1106 • Fax/Télécopieur: (613) 233-6960 • E-mail/Courriel: [cacp@cacp.ca](mailto:cacp@cacp.ca)

---

David H. Hill, C.M./Q.C., Lynda A. Bordeleau General Counsel/Conseillers juridiques  
Perley-Robertson, Hill and McDougall LLP Barristers & Solicitors/Avocats et Procureurs